

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1983)**

Heft 668

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 668 20 janvier 1983
Vingtième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch
André Gavillet
Pierre Gilliland
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly
Gil Stauffer

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Pierre Lehmann

668

La carte à tout faire

Or donc, les banques misent sur le paiement électronique. Championnes du recours à l'ordinateur et à ses multiples antennes terminales, elles poursuivent leur mise en dépendance dans deux directions: le télétraitement, dont l'UBS avait fait un essai, coûteux et prématuré, il y a déjà quelques années, et le paiement électronique, concrétisé par la carte plastifiée. A l'intérieur comme vis-à-vis du client, on recherche l'immédiateté, envisagée comme une garantie d'efficacité et de service. Cette évolution, voulue, concertée, analogue à celle que connaissent les banques américaines notamment, pose toute une série de problèmes, dont il serait bon de prendre conscience à la veille de 1984.

Passons sur les questions techniques, certes nullement négligeables, mais finalement toujours solubles, au pire des cas après diverses expérimentations plus ou moins hasardeuses.

Il y a plus sérieux: la sécurité d'abord. Pas tellement la sécurité physique des données et de leurs supports (disques, bandes magnétiques, etc.), que la sûreté de leur transmission. Car le développement de la télématique a donné une dimension nouvelle à la «criminalité électronique», qui comprend désormais toutes les formes de branchement illicite sur les lignes, maillons particulièrement vulnérables du télétraitement.

Sûreté de l'exploitation aussi: l'indispensable continuité ne peut être garantie que par le doublement des systèmes, dont la fragilité augmente évidemment avec la complexité. Ainsi l'UBS va enterrer à Bussigny une seconde station d'ordinateur, qui

aura pour fonction de doubler la centrale de télétraitement installée à Zurich.

Du point de vue du client, la carte magnétique à fonctions multiples (accréditive, débitrice), utilisable pour l'automate à billets ou à essence comme à la caisse de sortie du magasin, représente certes une simplification évidente: moins d'argent liquide, élimination des chèques de paiement (jamais beaucoup utilisés en Suisse d'ailleurs), moins d'attente aux guichets ou à la caisse, etc.

Mais qui dit carte unique dit aussi traitement centralisé et, inévitablement, interconnexions possibles. Imaginez l'excellent moyen de surveiller le citoyen-client au travers des différentes opérations enregistrées au crédit et au débit de son compte-salaire: virements (de qui/à qui), achats (de quoi/chez qui), prélèvements (de combien).

Les titulaires d'une carte de crédit du genre American Express, Eurocard ou Visa se moquent peut-être qu'une centrale sache où ils ont mangé, dormi, loué une voiture, embarqué pour New York. L'Helvétie moyen, tellement jaloux du secret de ses petites affaires financières, devrait pourtant se

SUITE ET FIN AU VERSO

DOMAINE PUBLIC

Economie d'énergies

Exercice pratique d'économie d'énergies et de lutte contre le gaspillage administratif: répétons-nous combien est précieuse la diligence de nos ami(e)s et abonné(e)s fidèles qui n'attendent pas que l'administration de DP leur fasse signe pour renouveler leur abonnement (ccp 10-155 27: Fr. 55.- pour l'année 1983). L'exercice de ce qu'il est convenu d'appeler les «rappels» est un des plus coûteux qui soit, en temps et en argent. Merci encore!